Le GEMEC a organisé un atelier de formation

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-05-19 01:32:21 - Vu sur pharmacie.ma

Le 12 mai, le Groupe d'Experts Maroco-Européens sur la Contraception (GEMEC) a organisé un atelier de formation au profit des journalistes, sous le thème : « Contraception. Un choix personnalisé après une information éclairée ». Cette rencontre avait pour objectif d'informer sur la diversité de l'offre contraceptive et de sensibiliser sur l'intérêt de choisir une méthode contraceptive conformément aux dernières recommandations internationales.

Pour l'animateur de ce workshop, le Pr Houssine Boufettal, Président du GEMEC et enseignant-chercheur à la Faculté de médecine de Casablanca, une politique complète et cohérente en matière de contraception dans notre pays devrait se baser entre autres sur une plus large médicalisation sous prescription médicale et inévitablement sur la promotion de ces méthodes contraceptives, et ce pour une meilleure répartition de leur usage parmi les populations concernées.

De là, la multiplication d'actions de formation et d'information au profit de toute personne en charge ou concernée par la contraception est importante, si l'on veut assurer le bien-être des femmes. Ces actions devraient se focaliser notamment sur le respect de son utilisation rationnelle et de son observance régulière par les utilisateurs et les utilisatrices.

Toutefois, l'essentiel d'une telle démarche stratégique doit d'abord porter sur la promotion de la pilule de bonne qualité. En effet, le modèle contraceptif marocain se caractérise par un recours important à la pilule. Si les retombées positives d'une telle utilisation ne sont plus à démontrer, la liste des lacunes notées à ce niveau demeurent longues. Vient ainsi en tête de liste de ces lacunes, la problématique de l'automédication en l'absence d'un avis médical et d'un bilan hormonal, avec tout ce que cela implique comme risques accrus de complications graves voire mortelles.

« Afin de pallier ces insuffisances, la référence scientifique en matière de prescription des pilules demeure les dernières recommandations des instances internationales comme l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM), la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'European Medecines Agency (PRAC). S'appuyant sur des réévaluations de la balance bénéfice/risque de cette catégorie de médicaments, ces organisations appellent à privilégier systématiquement la prescription aux patientes de pilules contraceptives de 2e génération. Celles-ci présentent en effet moins de risques de survenue d'évènements graves comme l'embolie pulmonaire, l'accident vasculaire cérébral ischémique et l'infarctus du myocarde, comparativement aux contraceptifs oraux de 3e et 4e générations. Ces intérêts thérapeutiques des pilules de 2e génération sont davantage perceptibles quand celles-ci contiennent de faibles doses d'œstrogène », explique le Pr Houssine Boufettal.